

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 21 février 2018

Le 21 février 2018, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géo MEESTERBERENDS, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Absent ayant donné pouvoir : Françoise TROUBOUL à Monique LE CREN.

Secrétaire : Géo MEESTERBERENDS

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 17 février 2018

Point ajouter à l'ordre de jour : Espace Le Mestre – demande de subvention DETR

Les procès-verbaux des 30 octobre et 15 décembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

- Chapelle de la Trinité : pas d'interaction entre les subventions obtenables pour les travaux de la chapelle et les subventions concernant les autres travaux de la commune. Une réunion avec l'association a été faite le 26/01. Il a été convenu de solliciter un maître d'œuvre à compter du mois d'avril pour les travaux de charpente et couverture. Puis de demander les subventions en fin d'année 2018 pour permettre à l'association de lancer la souscription début 2019. (inquiétude de l'association en raison de la mise en œuvre du prélèvement à la source).
- Permanence de FARAGO pour vendre du raticide au particulier pour faire suite aux précédentes discussions qui ont pu avoir lieu au Conseil Municipal. Première permanence réalisée le 29/01. Coût pour la collectivité : 59 € HT / permanence. Calendrier de permanence à définir. 90 € les 20 kgs.
- L'arrivée du médecin est officialisée le 16/03 avec une visite de courtoisie à l'ordre des médecins. Cabinet et logement à trouver.
- Aménagement Foncier
- L'isolation des combles de la mairie a été réalisée par les services techniques
- Ils ont également créé une dalle béton dans la pièce sous le local jeune pour permettre du stockage. Elle a également été isolée.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sous la présidence de Madame Annie Le Goff, adjointe aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif principal 2017 qui s'établit ainsi :

Compte administratif principal :

Recettes de fonctionnement 2017 :	850 374,40 €
Dépenses de fonctionnement 2017 :	706 860,54 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	143 513,86 €
Recettes d'investissement 2017 :	284 982,18 €
Dépenses d'investissement 2017 :	240 886 31 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	44 095,87€
Reprise N-1 :	-68 490,73€
Résultat de clôture d'investissement 2017 :	-24 394,86 €

Restes à réaliser en dépenses :	474 884,19 €
Restes à réaliser en recettes :	31 768,20 €
Total sur restes à réaliser :	- 443 115,99 €
Besoin réel de financement :	- 467 510,85 €

Christian Le Floch demande quelques précisions sur les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement. A retenir, une légère augmentation des dotations de l'Etat ainsi que des impôts locaux. Concernant les dépenses de fonctionnement, les travaux réalisés dans un logement communal en début d'année 2017 viennent augmenter les dépenses d'entretien des bâtiments.

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2017.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Madame Annie Le Goff, adjointe aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

Compte administratif budget annexe Assainissement

Recettes de fonctionnement 2017 :	19 652,20 €
Dépenses de fonctionnement 2017 :	17 360,98 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	2 291,22 €
Reprise N-1	5 763,79 €
Résultat de clôture fonctionnement 2017 :	8 055,01 €
Recettes d'investissement 2017 :	7 485,22 €
Dépenses d'investissement 2017 :	4 912,31 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	2 572,91 €
Reprise N-1 :	38 772,26 €
Résultat de clôture d'investissement 2017 :	41 345,17 €

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe assainissement 2017.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ALIMENTATION

Sous la présidence de Madame Annie Le Goff, adjointe aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe alimentation 2017 qui s'établit ainsi :

Compte administratif budget annexe Alimentation

Recettes de fonctionnement 2017 :	0,00 €
Dépenses de fonctionnement 2017 :	0,00 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	0,00 €
Recettes d'investissement 2017 :	3 254,24 €
Dépenses d'investissement 2017 :	0,00 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	3 254,24 €
Reprise N-1 :	- 5 457,25 €
Résultat de clôture d'investissement 2017 :	- 2 253,01 €

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe alimentation 2017.

4) **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

Sous la présidence de Madame Annie Le Goff, adjointe aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe boulangerie 2017 qui s'établit ainsi :

Compte administratif budget annexe Boulangerie

Recettes de fonctionnement 2017 :	11 693,24 €
Dépenses de fonctionnement 2017 :	5 007,05 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	6 686,19 €
Reprise N-1	- 3 858,94 €
Résultat de clôture fonctionnement 2017 :	2 827,25 €
Recettes d'investissement 2017 :	0,00 €
Dépenses d'investissement 2017 :	7 997,25 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	- 7 997,25 €
Reprise N-1 :	- 27 705,00 €
Résultat de clôture d'investissement 2017 :	- 35 702,25 €

Hors de la présence de Madame Marie-José Carlac, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe boulangerie 2017.

5) **CLOTURE BUDGET ALIMENTATION**

Madame le Maire précise qu'il convient de clôturer le budget alimentation suite à la vente du bien afférent au cours de l'exercice 2017.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De clôturer le budget 34400 Alimentation à la date du 31 décembre 2017
- Que les écritures restantes nécessaires à la clôture du budget annexe alimentation seront réalisées sur le budget principal.

6) **AFFECTATION DES RESULTATS**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017, issus des comptes administratifs (CA), pour le budget principal et les budgets annexes.

Budget Principal

Le compte administratif du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 143 513,86 € qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2018. Il est donc proposé d'affecter la somme de 143 513,86€ au compte 1068 en recettes d'investissement du BP principal 2018.

Budget annexe Assainissement

Le compte administratif du budget annexe assainissement laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 8 055,01€ qu'il y a lieu d'affecter au BP 2018. Il est donc proposé d'affecter la somme de 5 763,79€ aux recettes de fonctionnement du BP assainissement 2018.

Budget annexe Boulangerie

Le compte administratif du budget annexe boulangerie laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 2 827,25€ qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2018. Il est donc proposé d'affecter la somme de 2 827,25 € au compte 1068 en recettes d'investissement du BP boulangerie 2018.

Après en avoir délibéré, les propositions d'affectation des résultats sus indiqués du budget principal, et des budgets annexes assainissement et boulangerie sont approuvées à l'unanimité.

7) COMPTES DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
 - Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
 - 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

8) CONVENTION DE POINT A TEMPS 2018

Madame le Maire souhaite, comme l'an passé, réparer au point à temps la chaussée des routes de la commune.

Par conséquent, Madame le Maire souhaite que la mairie de GUISCRIFFF mette à disposition le matériel et le personnel nécessaire à cette prestation.

La mairie de Guiscriff propose donc la mise à disposition du personnel et du matériel pour un montant de 805 € la journée de 7h, pour quatre journées au plus. Le prix de l'émulsion et la restauration des agents sera à notre charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour quatre jours de point à temps au plus et autorise Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités de cette mise à disposition.

9) TRAVAUX DE BUSAGE PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prise le 26/08/2015 précise qu'une révision annuelle des tarifs des travaux de busage par les services techniques est à faire.

Toutefois, après discussion du Conseil Municipal, il est convenu que :

- Toute personne souhaitant mettre en place un accès à un terrain depuis la voirie communale par le biais d'un busage de fossé doit demander une permission de voirie en mairie.
- La construction ou l'extension ainsi que l'entretien des buses sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation.
- L'intervention des services techniques ne sera faite que pour des spécificités techniques particulières et sera discutée en amont au sein du Conseil Municipal

10) DEMANDE DE SUBVENTION PDIC 2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la portion reliant Kerboër à Rosquéo pour le programme de voirie 2018 dans la continuité de celui de 2017 et comme suite au diagnostic des voies communales établi par le Cabinet Le Bihan et Associés.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 38 587,00 € HT pour 1,6 km de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir les travaux de voirie proposés ci-dessus et qui nécessitent des revêtements et curage de fossés au cours de l'année 2018,
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération 2018 pour ces travaux.

11) OPERATION MAISON DE SANTE – VALIDATION ET FINANCEMENTS

Madame le Maire rappelle le projet de Maison de santé et logements communaux sur la parcelle B 849 située rue Jean Cadic.

En raison des financements différents, il convient de distinguer la maison de santé et les logements.

Le montant global de l'opération maison de santé est de 343 441,09 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DETR : 25%
- Fonds de concours Roi Morvan Communauté : 10%
- Autofinancement et emprunt : 65 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'opération de maison de santé
- Sollicite une subvention au titre de la DETR
- Sollicite le fonds de concours de Roi Morvan Communauté
- Autorise Madame le Maire à signer toutes conventions ou documents nécessaires à l'opération financière.

12) OPERATION LOGEMENTS – VALIDATION FINANCEMENTS ET AMO

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé le projet de Maison de Santé rue Jean Cadic sur un terrain récemment acheté par la commune. Ce projet doit permettre d'accueillir le nouveau médecin de la commune ainsi qu'un cabinet infirmier en créant une maison de santé pluridisciplinaire. Elle se composera de quatre locaux indépendants et d'une salle commune. L'architecte mandaté est le cabinet 121 de Plogastel Saint Germain.

Véritable service complémentaire à la population, ce projet structurant doit apporter une pierre majeure à l'enjeu de dynamisation du centre bourg pour les prochaines décennies, une nouvelle vitrine et un renforcement de l'attractivité pour la commune.

En complément, en raison du dénivelé de terrain, afin de rentabiliser l'investissement et de rationaliser le volume bâti, la commune projette de créer 2 logements locatifs à l'étage de cette Maison de Santé.

Concernant ce niveau supérieur, une étude de faisabilité financière a montré qu'il est possible de créer ces 2 logements de T3 pour un coût estimatif de travaux d'environ 180 000 € H.T., non compris quote part acquisition, branchements, appel d'offres, honoraires divers et révisions de prix.

Vu la surface des logements, vu le positionnement du bâtiment, vu la conjoncture locale du marché locatif, la commune souhaite financer ces logements à l'aide d'un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et un Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI).

Afin de lancer cette opération, le Conseil Municipal décide de :

Article 1:

- Engager l'opération locative en maîtrise d'ouvrage communale en prêt PLUS et PLAI,
- Solliciter près de l'Etat une décision d'agrément PLUS et PLAI et bénéficier de subventions au titre du locatif conventionné, de la T.V.A. au taux réduit de 5.5% et d'une exonération de la TFPB pendant 25 ans
- Solliciter 2 Prêts Locatifs Sociaux (PLAI et PLUS) près de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Solliciter une aide financière près de Roi Morvan Communauté
- Solliciter les subventions du Conseil Départemental du Morbihan pour la création de logements sociaux
- Solliciter près de l'Etat une aide au titre de la DETR pour la création de logements sociaux en centre bourg
- Solliciter tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la création de locatifs sociaux et pour la revitalisation des centres bourgs ruraux.

Article 2

Pour réaliser cette opération, le conseil municipal décide de passer une convention d'assistance administrative et financière pour la maîtrise d'ouvrage avec SOLIHA Morbihan (ex PACT ARIM), pour un montant de 2,4 % de l'opération (hors honoraires).

Article 3

Le Conseil Municipal autorise également Madame Le Maire à retenir l'équipe d'ingénierie, à signer tous contrats, les conventions, marchés, baux... à concourant à la réalisation de ce projet.

13) PARTICIPATION ASSOCIATION PAROISSIALE – TRAVAUX MAISON PAROISSIALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs travaux ont été entrepris à la maison paroissiale et à l'église en 2016-2017 dont une partie à la demande de la paroisse. Le montant total des travaux effectués se porte à 8 125,43 € TTC.

L'association paroissiale se propose de participer à hauteur du montant hors taxes du changement des ouvertures de la maison paroissiale, soit 1575€, ainsi qu'à hauteur du montant TTC du coût des spots ajoutés dans l'église, soit 636 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une participation de l'association paroissiale à hauteur de 2211€ pour les travaux 2016-2017 de l'église et de la maison paroissiale
- Autorise le Maire à émettre le titre de recettes afférent.

14) NUMEROTATION

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'Article L 2213-28 du CGCT. Aussi, cette démarche, engagée en 2014, s'est avérée nécessaire pour notre commune afin d'identifier clairement les adresses des habitations de toute la commune et faciliter ainsi le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents:

- de valider la nouvelle numérotation des habitations proposées;
- de charger Madame Le Maire de toutes les formalités à accomplir pour mettre en application cette nouvelle numérotation

15) ESPACE LE MESTRE – TRAVAUX ET MODALITES DE FINANCEMENTS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'Espace Le Mestre préparé par le Cabinet Atelier Raphalen Architecture de Quimperlé.

Le montant des travaux prévu est de 232 550 € HT.

Il convient d'y ajouter les frais de maîtrise d'œuvre de 18 000 €, une enveloppe de 10 000€ pour les différentes études techniques et les contrôles ainsi qu'une marge pour imprévus de 3% avant la finalisation de l'Avant-Projet Définitif. Le montant total du projet 267 526,50 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter les concours de l'Etat via la DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) et du Département via le PST (Programme de Solidarité Territoriale).

Le plan de financement se présente comme suit :

- DETR = 93 634,28 € (35%)
- Département du Morbihan = 80 257,95 € (30%)
- Autofinancement et emprunt = 93 634,27 € + 53505,30 € (TVA)

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération de rénovation de l'Espace Le Mestre
- De solliciter près de l'Etat une aide au titre de la DETR
- De solliciter auprès du Département une aide au titre du PST.

QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir prochainement une réunion de la commission d'aménagement de Kerbrestou afin de définir l'emplacement du radar pédagogique et sécuriser l'entrée de bourg par la VC4.
- Vente de logements sociaux par le Foyer d'Armor impasse de Prat Flouren : avis défavorable de la Commune qui compte de moins en moins de logements disponibles à la location et où les bailleurs sociaux ne réinvestissent pas.
- Subvention pour l'entretien des chemins de randonnées. Montant 2017 = 2556 €
- La Commune a reçu le prix zéro phyto par le Conseil Régional
- Une esthéticienne a demandé pour s'installer avec son camping-car place de l'église 1 jour par semaine
- Prochaine réunion aménagement foncier 07/03 à 14h en vue de la préparation de la future consultation publique relative à l'avant-projet parcellaire.
- Christian Le Floch signale que des buggys ont fortement abimé le chemin de Keriel.

Fin de séance à 22h30.